CONSEIL MUNICIPAL DE SAPOIS
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 18 octobre 2021

Présents : BROGGI Floriane, CLAUDON Olivier, GEGOUT François, GROSDEMANGE Luc, LAWRJANIEC Laurent, MEYER Gérard, MOTA Ilda, MOUGEL Aurélie, PIERREL Virginie, RIOUAL Aude, THOMAS Mickaël, TOUSSAINT Deil, VALENTIN William, XOLIN Emilien

Excusés : BATTU Julien donne procuration à RIOUAL Aude

Absent :

Secrétaire de séance : CLAUDON Olivier

---

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2021

Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. SDANC - Adhésions de 2 collectivités à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation »

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif des Vosges fait part de demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » des collectivités suivantes :

- Les Thons
- Greux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les demandes d'adhésion présentées par les collectivités qui précèdent et approuve la délibération n°29/2021 prise par le comité syndical du SDANC des Vosges.

3. SDANC - Adhésions de 2 collectivités à la compétence à la carte n°2 « Entretien »

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif des Vosges fait part de demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°2 « Entretien » des collectivités suivantes :

- Les Thons
- Greux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les demandes d'adhésion présentées par les collectivités qui précèdent et approuve la délibération n°30/2021 prise par le comité syndical du SDANC des Vosges.

4. Répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future Communauté de Communes des Hautes Vosges

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux scénarii de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant du futur EPCI créé par scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges :

- Répartition de droit commun : le conseil communautaire compterait 34 sièges répartis de la façon suivante : La Bresse 7, Vagney 6, Cornimont 5, Saulxures-sur-Moselotte 4, Le Syndicat 3, et 1 pour les autres communes Basse-sur-le-Rupt, Ventron, Rochesson, Cleurie, Sapois, Thiéfosse, La Forge, Tendon, Gerbamont
- Répartition par accord local : cette répartition permettrait d'attribuer 25% de sièges supplémentaires, soit 8 sièges, à répartir entre les communes de La Bresse, Vagney, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Le Syndicat, Basse-sur-le-Rupt, Ventron, Rochesson, Cleurie et Sapois.

Lors des réunions préparatoires à la scission, les élus de la future Communauté de Communes des Hautes Vosges se sont montrés favorables à une répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la répartition de droit commun.

5. Renouvellement du bail à ferme de M. CLAUDON Dominique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler, pour une durée de 9 ans, le bail à ferme de Monsieur CLAUDON Dominique, arrivant à échéance le 31 octobre 2021. La surface totale des terrains communaux qui lui sont loués est de 5ha 76a 67ca, dont 1ha 31a 49ca en terres de 5ème catégorie à 15€ l'hectare et 4ha 45a 18ca en terres de 4ème catégorie à 39€ l'hectare.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal autorise le renouvellement du bail à ferme communal à M. CLAUDON Dominique comme mentionné ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

6. Avenant bail à ferme GAEC du Haut du Tôt

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à quelques erreurs relevées dans le bail à ferme du GAEC du Haut du Tôt signé en 2016, il convient de faire un avenant pour modifier les éléments suivants :

- Correction de la surface de la parcelle A 622 : mentionnée dans le bail à 520m2 alors que sa superficie est de 470m2
- Suppression de la parcelle A 1018 pour 1 128m2 : reprise en 2019 sur un autre bail à ferme
- Suppression de la parcelle A 1561pour 2 000m2 : reprise en 2020 sur un autre bail à ferme

Ces modifications portent donc maintenant la superficie totale du bail à ferme à 13ha 58a 94ca (dont 9ha 35a 60ca en terres de 4ème catégorie et 4ha 23a 34ca en terres de 5ème catégorie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet avenant au bail à ferme du GAEC du Haut du Tôt et la signature de celui-ci par Monsieur le Maire.

7. Demande de servitude de passage du réseau public d'eau potable sur des parcelles privées

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de branchement au réseau d'eau communal pour alimenter le futur bâtiment d'exploitation agricole qui se situera 1 Grande Rue, il convient de faire traverser une partie du réseau public d'eau potable sur les parcelles voisines cadastrées B n°700, 1488 et 1490.

Un courrier a été adressé au propriétaire de ces parcelles qui y a répondu favorablement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter, par acte notarié, le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit du réseau public d'eau potable sur ces parcelles afin que d'éventuels futurs propriétaires n'en demandent pas à l'avenir le dévoiement. Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en permettant la bonne exécution.

8. Signature d'un contrat de service pour la vérification annuelle des extincteurs et alarmes incendie

Monsieur le Maire expose que la société PSI s'occupe de la vérification annuelle de l'ensemble des extincteurs et alarmes incendie des bâtiments communaux. Il convient de régulariser cette prestation par la signature d'un contrat de service dont il est fait lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce contrat et charge Monsieur le Maire de le signer.

9. Vente de terrain - Lotissement route de l'Envers

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une offre d'achat de Monsieur et Madame JAVELLE LENOIR Olivier et Valérie, domiciliés à NANCY, pour la parcelle lot B du lotissement communal route de l'Envers, d'une superficie de 1 438m2 au prix de 16€ HT/m2.
Cette vente est soumise aux conditions suspensives de l'acceptation du prêt immobilier, de l'obtention du permis de construire et au fait que l'acquéreur bénéficiera d'un délai de 3 mois pour la réalisation de la vente, la résiliation pour tout autre motif que le refus d'obtention d'un prêt par un organisme bancaire ou de l'obtention du permis de construire entraînera l'application d'une pénalité de 10% du prix de vente qui restera acquise à la commune, soit 2 300.80€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- autorise la vente de la parcelle lot B du lotissement route de l'Envers d'une superficie de 1 438m2 au tarif de 16€ HT/m2, soit un total de 23 008€ HT à Monsieur et Madame JAVELLE LENOIR Olivier et Valérie aux conditions suspensives mentionnées ci-dessus
- dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- stipule que la parcelle sera grevée d'une servitude de passage pour la chambre de fontaine
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir

10. Vente de terrains communaux aux consorts GRANDEMANGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du précédent mandat, une délibération a été prise le 12 juin 2020 en vue de régulariser la situation d'occupation de terrain communal par les consorts GRANDEMANGE en autorisant la vente de terrains aux tarifs de 5€/m2 terrain d'aisance et 14€/m2 partie construite (hangar).

Suite au document d'arpentage établi par le géomètre demandé par les consorts GRANDEMANGE, le bornage effectué et les parcelles délimitées, il convient d'autoriser la vente.

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :
- décide la vente à Monsieur Joël GRANDEMANGE de la parcelle A 690 de 682m2 et 466m2 de passée communale, soit 1 148m2 au prix de 5€/m2, soit un total de 5 740€
- décide la vente à Madame Michelle GRANDEMANGE d'une partie de la parcelle A 691 pour 715m2 et 477m2 de passée communale (dont 22m2 de terrain construit - hangar), soit 1 170m2 au prix de 5€/m2 et 22m2 au prix de 14€/m2, soit un total de 6 158€
- dit que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

11. Informations et questions diverses

- Monsieur François GEGOUT informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Comité d'Organisation du Rallye Vosges Grand Est qui demande une autorisation de passage sur la commune, du 37ème Rallye Vosges Grand Est qui aura lieu le vendredi 10 juin 2022. Le circuit partira de Crémanvillers, passera entre-autres par le Haut du Tôt pour une arrivée à l'entrée de Rochesson. Les routes empruntées par la course seront fermées à la circulation de 9h30 à 20h30 maximum. 2 sessions de reconnaissance du parcours par les concurrents, sur route ouverte à la circulation, auront lieu les 4, 5 et 8 juin 2022. Une note d'information sera distribuée aux riverains et la signalétique mise en place. Un accord de principe a été donné par la mairie de Vagney et un avis favorable par la commune de Rochesson.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur François GEGOUT adjoint intéressé dans cette affaire, autorise le passage du Rallye Vosges Grand Est le 10 juin 2022 pour l'ES du Haut du Tôt aux conditions suivantes : information aux riverains et signalétique en amont et remise en l'état des éventuelles dégradations de la voirie (état des lieux de l'enrobé et des accotements avant et après le passage du Rallye).

- Monsieur le Maire informe que les colis offerts par le CCAS aux habitants âgés de 70 ans et plus ont été livrés et seront distribués prochainement.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Fait à Sapois, le 25 octobre 2021
Le Maire,
Gérard MEYER